

Réouverture des négociations, et/ou de l'accord entre Corsica Linea et la Mériidionale, afin de garantir le maintien de tous les emplois (Navigants et Sédentaires) sur les 5 lignes du Service Public de continuité territoriale, avec 7 navires, 4 Corsica Linea et 3 Mériidionale

En complément des réponses qui vous ont été apportées dans le cadre du préavis de grève que vous avez déposé le 18 février dernier, je vous confirme, dès lors que les conditions juridiques seraient réunies, notre volonté de rouvrir des négociations avec Corsica Linea afin de présenter à la Collectivité de Corse et à l'Office des Transports de la Corse une offre de transport maritime en groupement dans le respect de l'équilibre actuel.

Cet équilibre a pour base la répartition actuelle des navires de nos flottes respectives sur les ports insulaires et le fonctionnement actuel de nos agences commerciales en Corse.

Si la Collectivité de Corse, par un dispositif qu'elle seule peut mettre en œuvre, décidait de demander à nos deux entreprises de formuler une nouvelle réponse conjointe, comme nous l'avons toujours fait, nous le ferions avec la ferme détermination d'aboutir au maintien de l'équilibre existant. Cette nouvelle réponse conjointe devra bien entendu préserver les intérêts de La Mériidionale et de ses salariés sur les plans économique et social : nous maintiendrons notre marque, notre flotte et nos personnels sédentaires et navigants.

La Mériidionale et Corsica Linea sont les partenaires naturels d'une desserte de qualité au service de la Corse et des corses et nous n'envisageons, sauf constat d'impossibilité de parvenir à un nouvel accord, pas un autre partenariat avec d'autres opérateurs. Cette volonté de partenariat doit aller plus loin et s'inscrire dans la durée, comme notamment dans le domaine des achats.

La Mériidionale est donc bien en attente de nouvelles négociations pour une offre globale commune détaillée ligne par ligne, dans le cadre de cet appel d'offres si cela devenait possible, comme dans le cadre du prochain appel d'offres qui devrait être connu dès 2020 pour un début des services au 1^{er} janvier 2021.

Maintien des emplois

Comme nous l'avons déjà dit et écrit, je vous confirme à nouveau que quels que soient les résultats de la procédure en cours, il n'y aura aucune suppression d'emplois existants pour les personnels navigants et sédentaires afin de préparer au mieux et durablement le prochain appel d'offres, si possible avec Corsica Linea, avec des navires armés sous pavillon français 1^{er} registre.

Procédure juridique en cours visant la réintégration de La Mériidionale dans les négociations sur les lots d'Ajaccio et de Propriano

Un référé pré-contractuel a été déposé le 28 février 2019 au Tribunal Administratif de Bastia. Il a pour objectif de nous rétablir dans notre droit, c'est-à-dire d'être à la table des négociations des lots d'Ajaccio et de Propriano, puisqu'à nos yeux nous en avons été injustement écartés. L'audience du Tribunal est prévue le 13 mars et la décision devrait intervenir dans la dernière semaine du mois. Si notre demande ne prospère pas, nous contesterons la décision du Tribunal devant le Conseil d'Etat en vue de notre réintégration aux négociations.

Demande officielle auprès de l'OTC et la CdC, et du 1^{er} Ministre, d'intégrer les navires des compagnies délégataires du Service Public de continuité territoriale et des lignes régulières à passagers avec les pays du Maghreb, dans le décret de la flotte française à caractère stratégique, et dans la future DSP de 10 ans

La Méridionale est d'autant plus favorable à l'intégration des navires de la DSP dans la flotte stratégique que le décret du 10 mai 2017 dans son article 1 précise : « les navires et emplois y afférents susceptibles d'assurer, dans une logique de filières stratégiques et aux fins de préserver l'intégrité de celles-ci, la sécurité et la continuité des transports opérant dans le cadre d'une délégation de service public » font partie de la flotte stratégique instituée par le code de la défense. Le même code de la défense dans son article L. 2213-9 précise que « les navires battant pavillon français peuvent être affectés à une flotte de caractère stratégique ». L'inscription des navires dans la flotte de caractère stratégique est un sujet dont s'est emparé le Conseil Supérieur de la Marine Marchande dans lequel siègent les armateurs et les organisations syndicales. La Méridionale est totalement favorable à l'inscription de ses navires dans la flotte de caractère stratégique.

Nous demanderons officiellement aux autorités compétentes que dans le cahier des charges des prochains appels d'offres communautaires de la desserte du Service Public du transport maritime de continuité territoriale Corse-continent, fret et passagers, tous les navires candidats et retenus par l'Office des Transports et de la Collectivité de Corse après la procédure ouverte de mise en concurrence, soient affectés à la flotte française à caractère stratégique conformément au décret du 9 mai 2017. Cela implique notamment, comme prévu par le décret, leur immatriculation sous pavillon français 1^{er} registre et la tenue en France de leur gestion technique, nautique et commerciale.

Règles du pays d'accueil

Le décret n° 2014-881 du 1^{er} août 2014 relatif aux conditions sociales du pays d'accueil s'impose à tous les armateurs pratiquant le cabotage maritime, y compris lorsque les navires relèvent d'une délégation de Service Public.

Les obligations mentionnées dans ce décret, comme notamment les règles relatives aux équipages et aux contrats d'engagement maritime, doivent être rappelées dans le cahier des charges des appels d'offres de la desserte de la Corse.

Nous demanderons à la Collectivité de Corse que ces obligations soient rappelées et maintenues.

Liaisons France-Maghreb par Corsica Linea

La Méridionale, en tant qu'armateur français, soutiendra les actions de son partenaire Corsica Linea dans sa demande d'intégration de ses navires affectés à la desserte du Maghreb dans la flotte stratégique française.

Marseille, le 8 mars 2019

**Le Président Directeur Général
Marc REVERCHON**

